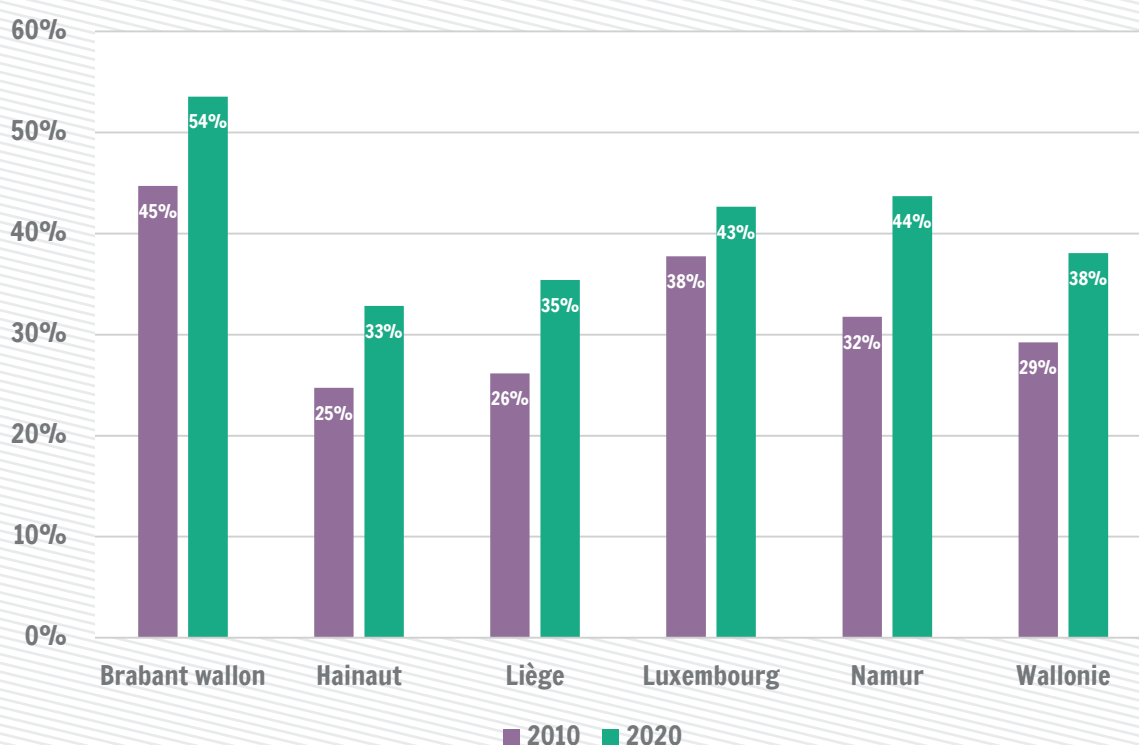


# Accueil préscolaire et taux de couverture

# 38%

C'est le taux de couverture en places d'accueil pour la petite enfance, en Wallonie, en 2020, soit 38 places pour 100 enfants

Taux de couverture en places d'accueil



Sources : Nombre de places : ONE (FWB) et Communauté germanophone, 31 décembre 2010 et 2020 ; Population : Statbel - Registre National au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et 2021 ; Calculs : IWEPS

Avant l'âge de 3 ans, les enfants peuvent être pris en charge par les milieux d'accueil autorisés par l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance) pour la Fédération Wallonie-Bruxelles ou par la Communauté germanophone. En Wallonie, le nombre de places disponibles dans les milieux d'accueil était de 34 731 au 31 décembre 2020.

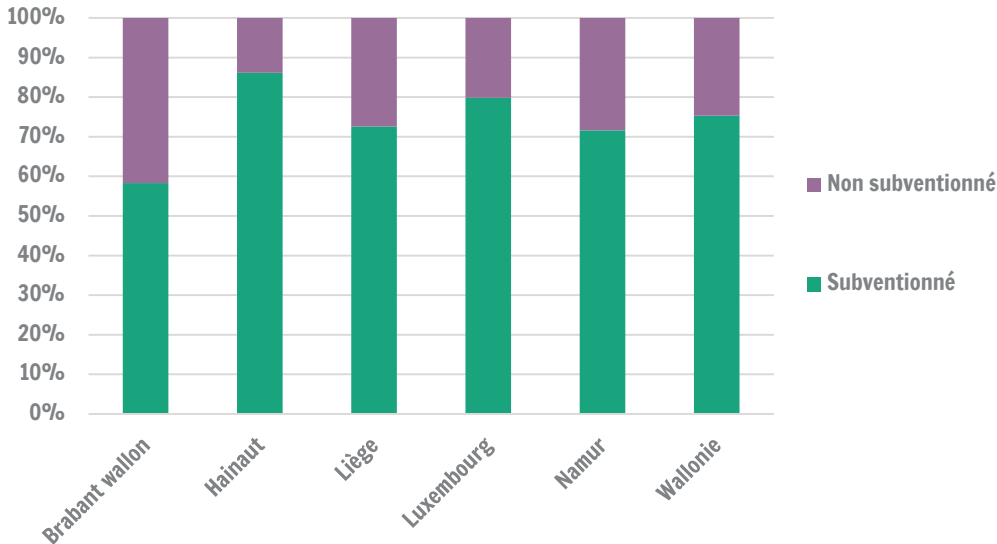
Pour évaluer l'offre d'accueil, on calcule un taux de couverture qui rapporte le nombre de places d'accueil à une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil. En Wallonie, le taux de couverture atteignait 38 % en 2020, soit 38 places d'accueil pour 100 enfants. Ce taux valait 29 % en 2010, ce qui équivaut à une augmentation de 9 points de pourcentage au cours de la dernière décennie.

Deux facteurs contribuent à l'évolution du taux de couverture : le nombre de places d'accueil et le nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil (soit les enfants âgés de 0 à 2,5 ans). Dans le cas de la Wallonie, alors qu'il était en légère augmentation auparavant, le nombre d'enfants diminue progressivement depuis 2010. L'augmentation du nombre de places d'accueil (+5 158 places entre 2010 et 2020, soit une augmentation de 17 %) se traduit donc en une augmentation plus importante du taux de couverture en places d'accueil (+30 % entre 2010 et 2020).

Des disparités existent néanmoins entre provinces. Le taux de couverture est plus élevé dans la province du Brabant wallon que dans les autres provinces (54 % en 2020). En provinces de Hainaut et de Liège, malgré une augmentation sensible du taux de couverture depuis 2010, la situation reste défavorable avec des taux n'atteignant respectivement que 33 % et 35 %. C'est en province de Namur que le taux de couverture a le plus augmenté, passant de 32 % en 2010 à 44 % en 2020.

# Accueil préscolaire et taux de couverture

Répartition des places d'accueil selon le mode de subventionnement en 2019



Sources : Nombre de Places : ONE (FWB) et Communauté germanophone

On distingue deux types de milieux d'accueil : les milieux d'accueil subventionnés (par l'ONE ou la Communauté germanophone) et les milieux d'accueil non subventionnés. En Wallonie en 2020, les parts de places subventionnées et non subventionnées sont respectivement de 75 % et 25 %. Sachant que la participation financière demandée aux parents est en général plus élevée pour les milieux d'accueil non subventionnés, il n'est pas étonnant que la part de ceux-ci soit plus importante dans les zones économiquement plus aisées. Aux deux extrêmes se trouvent le Brabant wallon avec 42 % et le Hainaut avec seulement 14 % de places non subventionnées. Notons que la hausse du taux de couverture dans le Hainaut est essentiellement tirée par le subventionné alors que pour Liège, tant le subventionné que le non subventionné ont ouvert des places.

## Définitions et sources

Le taux de couverture rapporte le nombre de places d'accueil à une estimation du nombre d'enfants en âge de les fréquenter. Pour la partie francophone, il s'agit des enfants âgés de 0 à 2,5 (enfants de moins de 1 an + enfants de 1 an à moins de 2 ans + 0,5\*enfants de 2 ans à moins de 3 ans). Cette méthode approximative tient compte du fait que les enfants ne fréquentent généralement pas un milieu d'accueil avant l'âge de 3 mois et entrent à l'école entre 2,5 ans et 3 ans. Pour la partie germanophone, il s'agit du nombre d'enfants de 0 à moins de 3 ans, les enfants ne pouvant y fréquenter l'école avant l'âge de 3 ans. Les données sur les places d'accueil proviennent de l'ONE et de la Communauté germanophone, mesurées au 31 décembre de l'année t. Le nombre d'enfants est calculé à partir des données du Registre National au 1<sup>er</sup> janvier de l'année t+1.

## Pertinence et limites

Le taux de couverture en places d'accueil, calculé de cette manière, ne peut pas être utilisé pour faire des comparaisons internationales, car il ne correspond pas à la définition adoptée par l'Union européenne. Celle-ci prend en compte tous les enfants âgés de 0 à 3 ans au dénominateur et inscrit au numérateur tous les enfants présents. Ce nombre diffère du nombre de places car une place peut être occupée par plusieurs enfants (présence à temps partiel, *turn over*, etc.). De plus, toutes les formes d'accueil, y compris l'accueil des enfants de 2,5 à 3 ans à l'école, sont envisagées. En Communauté française, environ 90 % de cette tranche d'âge est scolarisée. En 2020, le taux calculé sur cette base est de 51,3 % pour la Wallonie hors Communauté germanophone (voir Rapport d'activité ONE 2020). On se situe donc au-delà de l'objectif de Barcelone (33 %).

Pour en savoir plus :

ONE, Rapport d'activités 2020 :

[https://www.one.be/fileadmin/user\\_upload/siteone/PRESENTATION/Rapports\\_d\\_activite/rapport-activites-2020-chiffres.pdf](https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRESENTATION/Rapports_d_activite/rapport-activites-2020-chiffres.pdf)

Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2023